

23/04/2025

**Conseil
Communautaire
LES POINTS
ESSENTIELS**

Le Conseil communautaire de Pays de Gex agglo s'est réuni ce mercredi 23 avril à 19h. 28 points à l'ordre du jour ont été débattus pour poursuivre l'action de l'Agglomération au service des Gessiens.

Approbation de la convention-cadre entre le Parc naturel régional du Haut-Jura et la Communauté d'agglomération du Pays de Gex

L'Agglomération poursuit son engagement au sein du Parc naturel régional du Haut-Jura. Les élus ont approuvé les termes de la convention-cadre entre le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Haut Jura (PNRHJ), que l'Agglo a rejoint en 1997, et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du périmètre d'étude de la Charte du Parc.

Alors que le PNR renouvelle sa charte et cette convention cadre pour une nouvelle période allant de 2026 à 2041, et après un long travail de définition des ambitions et mesures à mettre en place à travers une reconduction de l'intégration du Pays de Gex dans le périmètre du PNR, ce choix marque une volonté forte des élus de poursuivre leurs actions en faveur de la défense de l'environnement.

Celle-ci englobe des espaces naturels de dix EPCI et, concernant l'agglomération, la Réserve Naturelle de la Haute Chaîne du Jura et le reste du massif se situant sur le territoire du Pays de Gex.

Le PNRHJ a pour but de protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée, de contribuer à l'aménagement du territoire, de favoriser le développement économique, social et culturel, ainsi que la qualité du cadre de vie, d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public et de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines précités et contribuer à des programmes de recherche. Dans le cadre de cette nouvelle convention cadre, les EPCI sont amenés à renforcer leur appropriation et leur coopération entre eux et avec le Syndicat mixte pour améliorer l'efficacité de l'action publique sur le territoire et en particulier dans le portage et la mise en œuvre de la nouvelle Charte du Parc naturel régional du Haut-Jura 2026-2041 qui sera soumise à approbation en Conseil communautaire en 2026.

En pratique, les EPCI s'engagent à participer à des temps d'échange, partager et coordonner leurs actions et expériences, identifier de nouveaux chantiers, vérifier la mise en œuvre des actions de la Charte, identifier les éventuels dysfonctionnements ou obstacles rencontrés ou encore contribuer aux réflexions et travaux des projets.

Les EPCI pourront, par ailleurs, bénéficier des services du Syndicat Mixte, notamment, un appui technique et stratégique si besoin ou la mise à

disposition de données et d'expertises.

Cette convention, néanmoins et souhaitée "à la carte", permettra à Pays de Gex agglo de bénéficier de l'expertise du Syndicat Mixte tout en gardant une certaine liberté de décision quant à ces politiques publiques.

Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) : participation de Pays de Gex agglo pour l'année 2025

Les élus poursuivent leurs agissements pour favoriser l'accès aux logements pour tous. Ils ont ainsi approuvé la participation de Pays de Gex agglo pour l'année 2025 au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Ce fond permet d'apporter une aide aux locataires du parc public et du parc privé pour les dépenses d'énergie et d'eau, financer le dépôt de garantie, s'il n'est pas avancé par une avance Loca-Pass, financer les dépenses liées à l'entrée dans les lieux (frais de déménagement, assurance habitation, frais d'équipements mobiliers, premier loyer) et rembourser les dettes de loyers et de charges locatives.

En 2024, le FSL a permis l'attribution de 387 aides en direction des ménages du Pays de Gex pour un montant total de 183 826,48 €.

Cette année les élus ont approuvé l'attribution d'une participation de l'Agglomération au Fonds de Solidarité, pour la thématique logement pour l'année 2025, d'un montant de 31 431 € versée au Comité Départemental d'Aide au Logement (CODAL) qui assure la gestion de ce fonds.

Convention de financement avec les TPG pour l'exploitation de deux dessertes régionales de transports publics des lignes 40 à Pougny et 52 à Versonnex

Dans le cadre de la poursuite de leurs actions pour le développement des transports publics sur le territoire, les élus ont approuvé les termes de la convention de financement entre la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et les Transports Publics Genevois (TPG) pour l'exploitation du prolongement en France des deux dessertes régionales de transports publics, à savoir la ligne 40 à Pougny et la ligne 52 à Versonnex dont les conventions ont expiré.

Cette nouvelle convention, unique pour les deux lignes, permettra de proposer 10 allers-retours quotidiens en semaine pour la ligne 40 de Chancy jusqu'à l'arrêt Pougny-gare, qui sont entièrement pris en charge par la CAPG pour un coût forfaitaire de 29 958 CHF HT, et 14 allers-retours en semaine et deux allers-retours le samedi pour la ligne 52 de l'arrêt Collex-Bossy jusqu'à l'arrêt Versonnex, village qui sont entièrement pris en charge par la CAPG pour un coût forfaitaire de 101 962 CHF HT.

Avenir Montagnes Ingénierie : transition durable de l'offre touristique de l'espace Monts Jura - approbation des fiches actions

Les élus s'investissent pour l'attractivité touristique du Pays de Gex et ont ainsi approuvé vingt-six fiches actions issus du plan Avenir Montagnes Ingénierie du Pays de Gex 2025-2030.

Ce programme a pour objectif de permettre aux territoires de montagne affectés par les changements climatiques de bénéficier d'un soutien spécifique de l'État et de ses partenaires pour élaborer et mettre en œuvre leurs projets de dynamisation et de diversification touristiques. Il vise à accompagner la transition de ces territoires vers un modèle de tourisme durable, moins dépendant de la seule activité de ski alpin, pour leur permettre de se réinventer vers un tourisme quatre saisons, et de mettre en place des politiques innovantes plus durables qui les feront vivre tout au long de l'année.

Au travers de comités de pilotage et d'ateliers de concertation, l'Agglomération, le Syndicat Mixte des Monts-Jura et l'Office de Tourisme du Pays de Gex, en collaboration avec les professionnels du secteur, la Région, le Département, le Parc Naturel du Haut Jura et la Réserve Naturelle de la Haute Chaîne du Jura, ont réalisé un diagnostic de l'offre touristique du territoire puis ont défini des axes stratégiques de développement avant de valider les fiches actions opérationnelles.

Ce diagnostic a permis de définir des objectifs partagés avec l'ensemble des acteurs de l'espace Monts-Jura qui sont de confirmer la qualité d'un espace récréatif en pleine nature permettant aux visiteurs de découvrir et de profiter de l'offre complémentaire de la destination, de structurer une offre vers un tourisme quatre saisons durable afin de répondre aux enjeux climatiques tout en donnant un renouveau économique viable en préservant et valorisant les richesses du patrimoine naturel, de développer le sentiment d'appartenance autour du « Bien Vivre » dans le Pays de Gex, de valoriser le tourisme de proximité pour limiter l'impact de l'empreinte carbone avec des déplacements de plus courte distance, de soutenir l'économie locale au travers de la pluralité des acteurs pour éviter une perte d'identité et l'abandon d'espaces à vivre, de soutenir la rénovation énergétique de l'habitat touristique et sa montée en confort et éviter ainsi la génération de structures touristiques vieillissantes en friches et d'être pleinement acteur d'une dynamique territoriale sur la transition économique, écologique et sociale par une collaboration avec les différents acteurs impliqués sur le territoire.

Les fiches actions qui en ont découlées sont les suivantes :

Axe 1 Amélioration du parcours client	FA01	Déploiement de la marque de territoire, logo Pays de Gex, déclinaisons & appropriations
	FA02	Harmonisation des enseignes d'indication touristique Monts-Jura
	FA03	Enquête clients "vacanciers-habitants-propriétaires"
	FA04	Amélioration de l'accueil client – Schéma d'accueil et de diffusion de l'information (SADI)
Axe 2 Diversification des activités 4 saisons	FA05	Rénovation bâtiment nordique de la Vattay
	FA06	Rénovation bâtiment d'altitude le Petit Mont Rond
	FA07	Création d'un pump track
	FA08	Revalorisation de l'attractivité touristique du village de Mijoux
	FA09	Création d'une patinoire synthétique et/ou piste de roller
	FA10	Accompagnement dans le projet de création de la Ferme du Grand Pré
	FA11	Requalification du bâtiment d'altitude polyvalent Le Panoramic
	FA12	Aménagement des aires de décollage de parapentes
	FA13	Réhabilitation des Thermes de Divonne
	FA14	Projet Grand Lac
	FA15	Accompagnement de l'association pour la reprise des activités Ski, VTT
	FA16	Mise en tourisme de promenades natures thématiques cœurs de sites, villes ou villages
	FA17	Aménagement de stations accueil & services VTT, VTTAE
	FA18	Promotion des produits locaux du territoire
Axe 3 Dynamisation de l'hébergement touristique	FA19	Création d'un bureau conseil de valorisation & dynamisation de l'hébergement touristique
	FA20	Appel à projet services de conciergerie
	FA21	Réhabilitation du centre d'hébergement touristique de la Bussode
	FA22	Réhabilitation du village vacances de Lélex
	FA23	Amélioration de l'offre services & aménagements des aires de camping-cars
	FA24	Évolution du fonctionnement de la place de Marchés
	FA25	Rénovation refuge de La Loge
	FA26	Suivi du projet de réhabilitation de la maison familiale des "Italiens"

Ce plan Avenir Montagne permettra aux Monts Jura de pallier les conséquences des aléas climatiques et de diversifier l'offre touristique de sa station pour proposer des activités en toute saison pour les petits et les grands.

Ajouts et modifications des tarifs pratiqués au Fort l'Écluse

Dans la continuité des actions mises en place pour promouvoir l'activité touristique et culturelle, les élus ont approuvé la nouvelle grille tarifaire du Fort l'Écluse. Celle-ci propose une mise à jour de l'offre avec la suppression des activités Une Clameur de l'année passée, ainsi que la visite guidée et atelier pour une classe de primaire hors Pays de Gex qui

est remplacée par l'atelier uniquement. Les élus ont également voté l'entrée en vigueur d'un nouveau forfait week-end dans le cadre de manifestations privées ou publiques par des personnes extérieures au Fort. L'ensemble des tarifs des visites et des concerts Jazz In restent, eux, identiques à ceux de l'année précédente.